

**Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N° 157-2025

Objet: Interdiction temporaire de stationnement et de circulation

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de M BRIVADIS Mathieu en date du 4 décembre 2025,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité
et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus
particulièrement pour faciliter le bon déroulement du déménagement

ARRETE

Article 1: Pour faciliter le bon déroulement du déménagement prévu au 9, rue des 4 rues, le stationnement et la circulation de tous véhicules (hors véhicule de déménagement) seront interdits **dans la rue les 4 rues du croisement avec la rue Cziffra au croisement avec la rue Saint Martin le mercredi 17 décembre 2025 de 8h00 à 18h00.**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'administration

Article 3: La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 5 décembre 2025
Le Maire,

André BRIVADIS

